

ORAIISON FUNÈBRE

DE MONSIEUR

LE PREMIER PRÉSIDENT

DE

LAMOIGNON,

Prononcée à Paris, dans l'Eglise de Saint-Nicolas du Char-
donnet, le 18 février 1679.

*Diligite justitiam, qui judicatis terram: sentite de Domino in
bonitate; et in simplicitate cordis quarite illum.*

*Aimez la justice, juges de la terre; ayez des sentimens confor-
mes à la bonté de Dieu; et cherchez-le dans la simplicité du cœur.*

Sap. c. I. v. I.

Je ne viens pas ici, Messieurs, renouveler dans vos esprits le triste souvenir d'une mort que vous avez déjà pleurée. Laissons aux infidèles ces longues et sensibles douleurs que la religion ne modère pas. Comme leurs pertes sont irréparables, leur tristesse peut être sans bornes; et comme ils n'ont point d'espérance, ils n'ont pas aussi de consolation. Pour nous, à qui Dieu par sa grâce a révélé ces vérités, nous avons lu dans ses Ecritures (1), qu'il y a un temps de pleurer, et une mesure de larmes; que le soleil qui ne doit jamais se coucher sur notre colère, ne doit pas se coucher plus de sept fois sur notre affliction; et que la même charité qui nous fait regretter la mort des fidèles, nous fait espérer leur ré-

(1) Eccl. 3. Ps. 73. Eccl. 22.

DE M. DE LAMOIGNON.

91

surrection, et nous invite à nous réjouir de leur bonheur.

Pourquoi rouvrirais-je donc une plaie que le temps et la raison doivent avoir déjà fermée? N'attendez pas, Messieurs, que je déplore ici le néant et la misère des hommes; je ne viens que louer la grandeur et la miséricorde du Seigneur. Je veux vous apprendre à chercher Dieu, dont la durée est éternelle, et non pas vous affliger pour des créatures qui finissent; et dans l'éloge que j'entreprends de Messire Guillaume de Lamoignon, premier président du parlement, ce n'est pas mon dessein d'exagérer la perte que vous avez faite d'un homme juste, mais de vous porter à aimer comme lui la justice, *diligite justitiam.*

Dans ces jours de trouble et de deuil où l'on se sent comme frappé du spectacle sensible d'une mort récente et inopinée, on se renferme tout en soi-même, et l'on s'occupe de sa douleur. Si l'on fait quelques réflexions, c'est en général sur l'inconstance et sur la vanité des choses humaines, sans descendre jusqu'à ses propres défauts ou à ses infirmités particulières. On cherche à se consoler plutôt qu'à s'instruire; et si l'on parle des bonnes œuvres de ceux qui sont morts, c'est pour justifier les larmes qu'on verse pour eux, plutôt que pour profiter de leurs exemples. Mais il est temps de nous élever par la foi au-dessus des faiblesses de la nature. C'est peu de reconnaître la nécessité de mourir, l'importance même de bien mourir, si l'on n'en tire des motifs et des conséquences pour bien vivre; et c'est en vain qu'on croit honorer la mémoire des gens de bien qui sont décédés, si l'on ne va recueillir les restes de leur esprit sur ces tombeaux où l'on rend des honneurs funèbres aux tristes dépouilles de leur corps mortel.

C'est dans cette vue, Messieurs, que je dois vous

représenter aujourd'hui un magistrat qui n'a rien ignoré, ni rien négligé dans son ministère, et qu'aucun intérêt ne détournait jamais du droit chemin de l'équité; un homme doux et secourable, qui a su tempérer l'austérité des lois et de la justice par tous les adoucissements qu'inspirent la miséricorde et la charité; un chrétien qui a consacré ses vertus morales et politiques par une piété simple et sincère. Je laisse à Dieu, qui seul est le maître du cœur des hommes, et qui les touche quand il veut, par l'efficacité qu'il donne aux bons exemples, à graver dans vos cœurs ces sentimens de droiture, de bonté et de religion, que je vous propose. Pour moi, je ne puis que vous redire de sa part ces paroles de mon texte: « Aimez la justice; ayez des sentimens conformes à la bonté du Seigneur, et cherchez-les dans la simplicité du cœur. »

PREMIÈRE PARTIE.

DIEU, dont la providence destine les juges pour gouverner son peuple, comme elle destine les prêtres pour le sanctifier, et qui conduit les uns et les autres par les sentiers de sa justice et par la voie de sa vérité; Dieu, Messieurs, disposa lui-même, par une heureuse naissance, M. de Lamoignon à porter ses lois et à exercer ses jugemens dans le plus auguste sénat du monde.

Il naquit d'une des plus nobles et des plus anciennes maisons du Nivernais, qui, après s'être distinguée dans les emplois militaires, avant le règne même de saint Louis, entrant depuis, sous Henri II, dans les premières dignités de la robe, a soutenu dans le parlement la gloire qu'elle avait acquise dans les armées; et quoiqu'elle ait changé de profession, elle n'a rien diminué de l'éclat et de la grandeur de son origine: semblable à ces fleuves qui, trouvant de nouvelles pentes et se creusant avec le

temps un nouveau canal, vont arroser d'autres campagnes, et ne perdent rien de l'abondance ni de la pureté de leurs eaux, encore qu'ils aient changé de lit et de rivage

Mais ne louons de sa naissance que ce qu'il en loua lui-même, et disons qu'il sortait d'une famille où l'on ne semble naître que pour exercer la justice et la charité, où la vertu se communique avec le sang, s'entretient par les bons conseils, s'excite par les grands exemples; où les pères ont plus de soin du salut de leurs héritiers que de l'accroissement de leurs héritages; où les enfans aiment mieux succéder à la probité qu'à la fortune de leurs pères, et où la crainte de Dieu, la miséricorde et la paix sont les règles de la discipline domestique.

Privé dans ses jeunes ans de l'instruction et des secours d'un père dont il n'avait fait qu'entrevoir les bons exemples, et dont il devait long-temps ressentir la perte, il demeura sous la conduite d'une mère que les pauvres avaient toujours regardée comme la leur. Aussi la tendresse qu'elle eut pour l'un, ne diminua pas la pitié qu'elle avait des autres: elle crut que ses aumônes ne seraient pas infructueuses, qu'elle recueillerait dans sa famille ce qu'elle semait dans les hôpitaux; qu'ayant soin des pauvres de Jésus-Christ, Jésus-Christ aurait soin de ses enfans; et qu'elle ne pouvait leur apprendre rien de plus important que les maximes évangéliques, ni leur laisser un bien plus solide que la succession de sa charité.

Ses espérances ne furent pas trompées, Messieurs. Dieu présida lui-même à l'éducation de ce fils qu'elle lui avait tant de fois offert. Il le prévint de ses bénédictions spirituelles, et lui fit éviter par sa grâce ces dangereuses passions qui sont comme les écueils où l'ardeur de l'âge, la licence du siècle, la corruption de la nature, le mauvais exemple, et sou-

vent le mauvais conseil, poussent une jennesse in considérée.

Aussi remarqua-t-on bientôt en lui tout ce qui fait les grands magistrats : un cœur docile pour recevoir les impressions de la vérité, noble pour s'élever au-dessus des passions et des intérêts, tendre pour assister les malheureux, ferme pour résister à l'iniquité ; un esprit avide de tout savoir, et capable de tout apprendre ; prompt à concevoir les matières les plus élevées ; heureux à les exprimer quand il les avait une fois conçues ; discernant non-seulement le bon d'avec le mauvais, mais encore le meilleur d'avec le bon ; appliqué à examiner les difficultés et à les résoudre ; à chercher la vérité, et à la suivre après qu'il l'avait découverte ; à connaître tout, et à tirer toujours quelque fruit de ses connaissances. Cette sagesse avancée le fit dispenser des règles ordinaires de l'âge. On connut la maturité de son jugement, et l'on ne compta pas le nombre de ses années ; il s'assit à dix-huit ans avec les anciens d'Israël, et se mit à juger comme eux les différens qui naissent parmi le peuple.

Ne croyez pas, Messieurs, qu'il fût entré sans vocation dans le sanctuaire de la justice ; il savait que les premières lois qu'il faut étudier sont celles de la Providence ; que la judicature est une espèce de sacerdoce où il n'est pas permis de s'engager sans l'ordre du Ciel ; et que Jésus-Christ n'a pas moins été fait juge que pontife par son Père. Aussi, avant que d'entrer dans les charges, il voulut en connaître les devoirs. Le premier tribunal où il monta, fut celui de sa conscience, pour y sonder le fond de ses intentions. Il n'écouta ni l'orgueil, ni l'ambition, ni l'avarice. Il consulta Dieu, à qui appartient le conseil et l'équité ; et Dieu lui marqua la route qu'il voulait lui faire suivre.

Ce fut alors que se considérant dans une profes-

sion où les questions sont si différentes, et les droits si difficiles à démêler ; où l'on décide des biens, de l'honneur et de la vie des hommes, et où les fautes ne sont jamais petites, et sont presque toujours irréparables, il ne craignit rien tant que l'erreur dans ses jugemens. Il passa les jours et les nuits à l'étude : et quels progrès n'y fait-on pas, quand on soutient de longues veilles par la santé et par la constance, quand, outre ses propres lumières, on a le conseil et la communication des grands hommes, et quand on joint à l'assiduité du travail, la facilité du génie ? Il aurait cru manquer à la partie la plus essentielle de son état, si, comme il sentait ses intentions droites, il ne les rendait éclairées. Aussi disait-il ordinairement qu'il y avait peu de différence entre un juge méchant et un juge ignorant. L'un au moins a devant ses yeux les règles de son devoir et l'image de son injustice ; l'autre ne voit ni le bien, ni le mal qu'il fait : l'un pêche avec connaissance, et il est plus inexcusable ; mais l'autre pêche sans remords, et il est plus incorrigible. Mais ils sont également criminels à l'égard de ceux qu'ils condamnent ou par erreur ou par malice. Qu'on soit blessé par un furieux ou par un aveugle, ou ne sent pas moins sa blessure ; et, pour ceux qui sont ruinés, il importe peu que ce soit ou par un homme qui les trompe, ou par un homme qui s'est trompé.

Ces réflexions, Messieurs, redoublèrent son ardeur. Il acquit une parfaite connaissance du droit humain et du droit divin, une intelligence profonde des lois et de la coutume, un usage familier des formalités et des procédures. Savans et immenses recueils où il renferma la jurisprudence ancienne et nouvelle, vous pourriez être des témoins publics de ce que je dis ; du moins serez-vous entre les mains de ses descendans comme un dépôt sa-

cré, et un monument précieux de son esprit et de son travail.

Ce serait ici le lieu de vous le faire voir dans la justice du conseil, où son mérite l'avait appelé, favorisant la bonne cause, décidant la douteuse, développant la difficile, renonçant à tous les plaisirs, hormis à celui qu'il recevait en accomplissant ses devoirs. Je le donnerais pour exemple à ceux qui, renversant l'ordre des choses, se font une occupation de leurs amusemens, et qui ne donnent à leurs charges que les restes d'une oisiveté languissante, comme s'ils n'étaient juges que pour être de temps en temps assis sur les fleurs de lis, où ils vont rêver à leurs divertissemens passés, dont ils ont l'imagination encore remplie, ou réparer par un mortel assoupissement, les veilles qu'ils ont données à leurs plaisirs.

Je ne veux que vous faire souvenir de la cause célèbre de ces étrangers que l'espérance du gain avait attirés des bords du Levant pour porter en Europe les richesses de l'Asie. Contre la liberté des mers et la fidélité du commerce, des armateurs français leur avaient enlevé et leurs richesses et le vaisseau qui les portait. Ceux qui devaient les secourir aidaient eux-mêmes à les opprimer. On avait oublié pour eux, non-seulement cette pitié commune qu'on a pour tous les malheureux, mais encore cette politesse singulière que notre nation a coutume d'avoir pour les étrangers. Eloignés de leurs amis par tant de terres et par tant de mers, dans un pays où l'on ne pouvait les entendre, où l'on ne voulait pas même les écouter, ils eurent recours à M. de Lamoignon, comme à un homme incorruptible, qui prendrait le parti des faibles contre les puissans, et qui débrouillerait ce cahos d'incidens et de procédures dont on avait enveloppé leur cause.

Il le fit, Messieurs : il alluma tout son zèle contre

l'avarice ; il leva les voiles qui couvraient ce mystère d'iniquité, et rapporta durant trois jours, au conseil du roi, cette affaire avec tant d'ordre et de netteté, qu'il fit restituer à ces malheureux ce qu'ils croyaient avoir perdu, et les obligea d'avouer, ce qu'ils avaient eu peine à croire, qu'on pouvait trouver parmi nous de la fidélité et de la justice.

Mais je passe à des choses plus importantes. Voyons-le dans la première charge du parlement, et montrons par la dignité, comme disait un ancien, quel a été l'homme qui l'a possédée. Les rois, en des siècles plus innocens, furent autrefois eux-mêmes les juges du peuple. Rappelez en votre mémoire ces premiers âges de la monarchie. La fraude, l'ambition, l'intérêt, vices encore naissans et peu connus, avaient à peine commencé d'altérer la bonne foi et l'heureuse simplicité de nos pères. Ils vivaient la plupart contents de ce qu'ils avaient reçu de la fortune, ou de ce qu'ils avaient acquis par leur travail. Comme ils possédaient leur propre bien sans inquiétude, ils regardaient celui des autres sans envie. Leurs espérances ne s'étendaient pas au delà de leur condition ; et les bornes de leurs héritages étaient les bornes de leurs désirs.

Comme les procès étaient rares, et qu'il ne fallait pour les juger que les principes communs d'une équité naturelle, les souverains tenaient eux-mêmes leur parlement. Ils descendaient du trône pour monter sur le tribunal ; et se partageant entre le bien public et le repos des particuliers, après avoir calmé ces grandes tempêtes qui troublent les régions supérieures de l'Etat, ils venaient dissiper ces petits orages qui s'élèvent quelquefois dans les inférieures.

Mais depuis que la justice gémit sous un amas de lois et de formalités embarrassées, et qu'on s'est fait un art de se ruiner les uns les autres par la chicane, ces rois n'ont pu suffire à cette fonction. Occupés à

soutenir de longues et sanglantes guerres , à rompre des liguees que forme contre eux la jalousie qu'on a de leur puissance , à réunir une infinité d'intérêts pour donner au monde une paix durable , ils sont contraints de remettre , comme Moïse , cette justice multueuse à des hommes sages , qui craignent Dieu , en qui se trouve la vérité , et qui haïssent l'avarice.

L'importance , Messieurs , c'est de leur choisir un chef : et jamais choix ne fut plus louable que celui qu'on fit de M. de Lamoignon. Quelles pensez-vous que furent les voies qui le conduisirent à cette fin ? la faveur ? Il n'avait eu d'autres relations à la cour que celles que lui donnèrent ou ses affaires ou ses devoirs. Le hasard ? On fut long-temps à délibérer ; et dans une affaire aussi délicate on crut qu'il fallait tout donner au conseil , et ne rien laisser à la fortune. La cabale ? Il était du nombre de ceux qui n'avaient suivi que leur devoir ; et ce parti , quoique le plus juste , n'avait pas été le plus grand. L'habileté à se servir des conjonctures ? Ces temps difficiles étaient passés , où l'on donnait les charges par nécessité plutôt que par choix , et où chacun voulant profiter des troubles de l'Etat , vendait chèrement , ou les services qu'il pouvait rendre , ou les moyens qu'il avait de nuire. La réputation qu'il s'était acquise dans le parlement et dans le conseil fut la seule sollicitation auprès des puissances. Elles lui déclarèrent qu'il ne devait son élévation qu'à son mérite , et qu'il n'aurait pas été préféré si l'on eût connu dans le royaume un sujet plus fidèle et plus capable de cet emploi.

Quelle fut alors son application ! Il crut que Dieu l'avait mis dans le palais , comme Adam dans le paradis , pour y travailler , et répondit depuis à ceux qui le priaient de se ménager : « Que sa santé et sa vie étaient au public , et non pas à lui. » Vous dirai-je qu'il se fit une religion d'écouter les raisons de

parties , et de lire tous leurs mémoires , quelque longs et ennuyeux qu'ils pussent être , sans se fier à ces extraits mal digérés , et souvent tracés à la hâte par des mains infidèles ou négligentes , qui confondent les droits et défigurent une bonne cause ? Vous dirai-je que s'étant engagé à ne donner jamais les rapporteurs qu'on lui demandait , il fit agréer à un grand ministre et à une grande reine qu'il ne s'en dispensât pas en leur faveur ; ôtant ainsi aux particuliers l'espérance d'obtenir de lui par importunité ou par amitié , ce qu'il n'avait accordé ni à la reconnaissance qu'il avait pour son bienfaiteur , ni au respect qu'il devait à la plus grande reine du monde ?

Passons de ses actions à ses principes , et disons qu'il se dépouilla de certains intérêts délicats qui sont les sources de la faiblesse et de la corruption des hommes. Qu'il était éloigné de l'humeur de ces hommes vains et intéressés qui n'aiment la vertu que pour la réputation qu'elle donne , et qui n'auraient point de plaisir à bien faire , s'ils n'avaient l'art de faire valoir tout le bien qu'ils font ! Il s'était mis au-dessus de ce faux honneur. S'il fallait faire réussir une grande affaire , d'autres auraient choisi les moyens les plus éclatans , il choisissait les plus sûrs et les plus utiles. S'il devait donner ses avis , il regardait non pas ce qui serait le plus approuvé , mais ce qu'il croyait le plus équitable. Il ne se piquait pas d'être l'auteur des bonnes résolutions qu'il avait fait prendre ; c'était assez pour lui qu'on les eût prises.

Combien de projets a-t-il faits ou réformés ! Combien d'ouvertures a-t-il données ! Combien de services a-t-il rendus , dont il a dérobé la connaissance à ceux qui en ont senti les effets ! Ainsi , utile sans intérêt , vertueux sans vouloir se faire honneur de sa vertu , il s'acquitta de ses devoirs pour la seule satisfaction de s'en être acquitté , et ne voulut dans

toutes ses actions d'autre règle que sa fidélité, d'autre but que l'utilité publique, d'autre récompense que la gloire de bien faire.

C'est dans ce même esprit qu'il méprisa souvent les bruits du vulgaire, et même se renfermant dans ses bonnes intentions, il lui abandonna les apparences. Il crut qu'un magistrat devait penser non pas à ce qu'on disait de lui, mais à ce qu'il se devait lui-même; et que pour servir le public, il fallait quelquefois avoir le courage de lui déplaire. C'est ainsi que, suivant le conseil d'un des plus grands hommes de l'antiquité (1), il ne considéra ni la fausse gloire, ni le faux des honneurs; et que ni les louanges, ni les murmures, ne purent jamais le détourner de son devoir.

C'est par ce désintéressement qu'il se réserva cette liberté d'esprit si nécessaire dans la place qu'il occupait. Car, Messieurs, qu'est-ce qu'un premier magistrat, sinon un homme sage qui est établi pour être le censeur de la plupart des folies des hommes, et qui, voyant autour de lui toutes les passions, n'en doit avoir aucune en lui-même? L'un tâche à l'éblouir par des images affectées de sa misère; l'autre travaille à l'éblouir par des apparences de droit et par des raisons spécieuses. Celui-ci par des soupçons artificieux veut l'animer contre l'innocence de sa partie; celui-là emploie l'autorité, et quelquefois même l'amitié: corruption d'autant plus dangereuse qu'elle est plus douce. Chacun voudrait lui communiquer ses préventions, lui dicter l'arrêt qu'il se dresse lui-même dans son esprit selon son caprice, et, de juge qu'il est de sa cause, en faire le complice de sa passion. M. de Lamoignon se sauva de tous ces pièges: il jugea comme les lois jugent, par les seules règles de l'équité, et non pas par aucune impression étrangère.

(1) Q. Fabius. Max. apud Liv. l. 2. Dec. 3.

Que ne puis-je vous faire voir, du moins en éloignement, des espérances rejetées, quand elles ont pu l'engager à quelque basse complaisance, des ressentimens étouffés, lorsqu'il a eu le pouvoir de se venger; des reproches soutenus constamment, quand il a eu pour lui le témoignage de sa conscience; l'amitié et le respect mis au-dessous de la justice, et sa propre réputation sacrifiée au bien public! Ici, Messieurs, mon silence le loue plus que mes paroles: il vous paraît sans doute plus grand par les actions que je ne dis pas, que par celles que j'ai dites. La postérité les verra, quand le temps, qui dévore tout, aura rongé les voiles qui les couvrent, et qu'il ne restera plus d'intérêt que celui de la vérité. Cependant Dieu les voit, et il en est lui-même la récompense.

Mais avons-nous besoin pour louer son intégrité de découvrir ses actions secrètes? En chercherons-nous un témoignage plus éclatant que celui qu'en donna le roi, quand il consentit que les premières places du parlement fussent occupées par sa famille? Il voulut donner cette marque extraordinaire de confiance à celui de qui il avait reçu tant de preuves de fidélité. Il jugea que ceux qui appartenaient à ce grand homme n'étaient capables de conspirer que pour son service et pour le bien de ses sujets; et que, recevant de plus près les influences pures et lumineuses du chef, ils les communiqueraient après à leur compagnie.

Ainsi, ne craignant pas pour eux ces conséquences dangereuses qu'il avait sagement prévues pour d'autres, il crut qu'il pouvait violer une de ses lois en faveur de ceux qui feraient observer toutes les autres; et que, les unir dans un même corps, ce n'était pas donner lieu à la corruption, ou renverser l'ordre, mais récompenser la vertu et fortifier le parti de la justice. Les services que chacun d'eux rend tous